



B1250-Direction des ressources humaines - VGP-Emploi Accomp parcours professionnels - VGP

DELIBERATION N° D.2025.02.16 **du Conseil communautaire du 11 février 2025**

Tableaux des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Actualisation.**

Date de la convocation : 4 février 2025
Date d'affichage : 12 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE-DUDA
Rapporteur : M. Olivier LEBRUN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, Mme Florence MELLOR, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, M. Benoît VIGNES, M. Philippe BENASSAYA

Absents excusés:

Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, M. Pierre SOUDRY, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Gwilherm POULLENNEC.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Dorothée BILGER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Martine BELLIER (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Benoît VIGNES), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n° 2016-10-17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 portant sur les aménagements réglementaires du régime indemnitaire applicable aux agents de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.02.13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 février 2021 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la délibération n° D.2022.02.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 portant actualisation des délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D.2024.04.18 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2024 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2024.04.19 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2024 portant sur la création d'un poste de suivi des Délégations de service public à la Direction du Cycle de l'eau et création de 16 postes au sein de la Direction de l'enseignement musical et de la culture ;

Vu la délibération n° D.2024.06.16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2024 portant sur la création d'emplois dans le cadre du projet d'établissement de la Direction de la Culture et du Tourisme du Conservatoire à rayonnement régional de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2024.11.14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 novembre 2024 portant sur la création de postes dans le cadre de la transformation de l'Office public de l'habitat Versailles Habitat en Société d'économie mixte et au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;

Vu les tableaux des effectifs adoptés au Comité social territorial (CST) du 20 décembre 2024 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours du budget principal et du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération.

Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels de droit public) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité.

Ces emplois sont classés par filières, cadres d'emplois et grades de la fonction publique territoriale.

Il s'agit d'une formalité administrative réglementaire.

Il y mentionne filière par filière, grade par grade, le nombre d'agents maximum que la collectivité peut employer sur des postes permanents.

Le tableau des effectifs est un état obligatoire pour l'information du Conseil communautaire.

Le dernier tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc présenté faisait état de 299 postes, à savoir 270 postes au titre du budget principal et 29 postes au titre du budget annexe assainissement.

A ce jour, il convient de le modifier au regard :

- des changements de filière ou de grade lors de recrutements et/ou mobilités internes,
- des nominations pour la campagne de l'année 2024 des lignes de gestion avancement et promotion,

- des recrutements et mobilités,
- de la création de :
 - o 5 postes au sein de la Direction de la Gestion des Déchets dont 3 soumis à la validation d'un dossier de subvention auprès de CITEO,
 - o 9 postes à temps complet de gardien,
 - o 1 poste d'assistante administrative dans le cadre de la création de la Société d'économie mixte (SEM) Versailles Habitat,
 - o Au sein de la Direction de la Culture et du Tourisme :
 - 10 postes de professeur d'enseignement artistique (PEA),
 - 5 postes de professeur assistant d'enseignement artistique (catégorie B),
 - 1 poste d'adjoint à la Direction - conseiller aux études - responsable des sites en catégorie A sur le grade d'attaché territorial,
 - 1 poste de « secrétaire général adjoint, responsable de la relation aux usagers et de la logistique » (catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux),
 - 1 poste à temps complet de chargé d'accueil et de surveillance au sein du pôle accueil, surveillance et logistique (relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux),
 - o 1 poste de chargé du suivi des Délégations de service public (DSP) et marchés publics à temps complet (technicien) au sein de la Direction du Cycle de l'eau.

Compte tenu des modifications précitées, le nouvel effectif de la communauté d'agglomération est fixé à :

- 303 postes au titre du budget principal,

- 30 postes au titre du budget annexe assainissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

D'adopter les tableaux des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tels que présentés en annexes 1 et 2 à la présente délibération :

- 303 postes au titre du budget principal (cf. annexe 1),
- 30 postes au titre du budget annexe assainissement (cf. annexe 2).

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.